



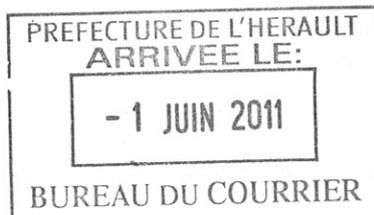
UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Date de la convocation : 24 mai 2011



N° 11.05.30.21

L'an deux mille onze et le trente du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, Mlle CROS, MM FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ

PROCURATIONS :
Mme LABORDE en faveur de Mme CARRETIER
Mme ROMÉRO en faveur de Mme RAMON BOTONNET
Mme TARAYRE en faveur de M. BOUSQUEL
M. PLANCHERON en faveur de Mme BOULANGÉ
M. SAVY en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE : Mme ALQADI NASSAR

Convention pour travaux de remblais « AMENAGEMENT PAYSAGER »

Rapporteur : Mme GAUZY-CHABLE

La Commune de Juvignac est soucieuse depuis plusieurs années de la qualité de ses espaces publics et intègre systématiquement dans tous ses projets une dimension environnementale.

C'est dans ce contexte que la Commune souhaite conventionner avec l'entreprise BUESA afin de recevoir sur le territoire communal des matériaux de remblais de qualité afin de réaliser des aménagements paysagers.

Une première action concerne l'aménagement paysager de la voie d'accès aux thermes permettant une mise en valeur du site, ouvrant des perspectives sur le golf et offrant un cheminement piéton et cycle sécurisé.

Ces travaux constituent une phase d'essais, un préalable à un partenariat plus durable avec les entreprises de terrassement intervenant sur le territoire communal.

L'objectif pour la ville est de réduire l'impact écologique des mouvements de terres et de valoriser au mieux les produits de terrassement.

Dans ces conditions, la Commune entend autoriser la société BUESA à réaliser des remblais sur les parcelles CA 69, 80, 68 et 63 pour 9921 m² par la présente convention d'utilisation qui emporte également autorisation d'occupation de son domaine public et privé.

La signature de la présente convention permettra à la Commune de réaliser sans frais, des travaux d'aménagement paysagers et de percevoir une indemnité d'occupation du domaine public ou privé de 1.50 € H.T. par m³ de tous matériaux déposés.

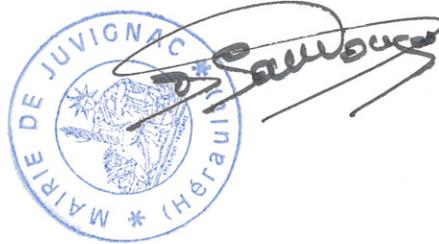
En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de convention avec la société BUESA,
- autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Mme Gauzy Chable à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le